



Remboursement de charge de chauffage

Par **nenette1964**, le **15/04/2008 à 10:10**

Bonjourrrnnous sommes locataire d'un appartement de 4 pièces et le chauffage est collective.rnOr cela fait 3 ans que nous sommes sans chauffage mais je paye les charges qui est de 70.85€ par mois.rnLa chambre de mon fils est toute moisie j'ai contacté le bailleur la gardienne sans résultat au mois de novembre 2006 j'ai fais une demande de douche a la place de la baignoire (je suis reconnue handicapé).rnIl sont venu au mois de février 2007 me l'installé et la , la responsable était la et je lui est expliqué elle m'a répondu qu'elle n'avait pas le temps et qu'elle enverrait une personne pour faire le constat.rnLa personne est bien venu mais depuis rien.rnLe mois dernier mon voisin du dessus m'a inondé mon appartement et un expert est venu et la je lui est posé la question du chauffage et il ma confirmé que c'est bien par manque de chauffage que mes murs et mes sols moisis.rnJ'habite au rez-de-chaussé et les vides sanitaires ne sont pas isolés.rnEt la semaine derniere la gardienne est venue pour me dire qu'il allait mettre des convecteurs électriques dans l'appartement sauf la salle de bain (la pièce la plus humide).rnEst-ce-que l'on peu demander le remboursement des charges de chauffage des trois ans car on se chauffait au poêle à pétrole et radiateur électrique car quand il y a 14° dans l'appartement c'est pas génial dormir avec des bouillottes car les lits sont humides. rnMerci pour votre réponse.